VENTES A L'ENCAN.

Sroudback & Stern

—:o:—

Splendide Epicerie

d'encoignure avec résidence contigue,

Susceptible d'un revenu splendide au coin dee rues Bienville et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI 3 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique—

La splendide propriété coin Bienville et Derbigny, comprenant une maison double à deux étages, en bois, avec toit en ardoises, subdivisée comme il suit:

a Le côté du coin Bienville et Derbigny contient au rez-de-chaussée épicerie, bar, deux chambres, corridor dans le fond (avec escaliers), cuve hangar, etc.

Premier étage à grande vérandah devant et sur le côté, corridor, six chambres, etc.

b L'autre côté sert de résidence et contient au rez de chaussée, corridor, 5 chambres, cuve, etc. Le premier étage a une grande vérandah de devant, corridor et 5 chambres.

c Dans le fond du lot est une bâtisse simple en bois, à deux étages, contenant quatre chambres, etc., sur chaque étage, avec galerie de côté au premier.

Conditions—Un tiers on plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un, deux et trois ans, avec 7 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1900 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente et tous les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant W. O. Hart, notaire.

15 avril—15 22 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Nicholas Miller et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 61,795—Division B—Attendu que William Francis Miller, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Nicholas Miller, décédés intestats, avis est par le présent, donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

12 avril—12 16 21 22 23

Succession de Mme Bienvenu Bread

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 61 774—Division E—Attendu que Henry Louis Sallettes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire ad hoc dans la succession de feu Mme Bienvenu Bread, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN, Greffier.

13 avril—13 17 21

Succession de Jos. Stagno.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,829—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Stagno, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN

21 avril—21 25 30 Greffier.

Succession de Maud Odette Knobloch, femme décédée de Robert Bensberg

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 61,176—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Robert Bensberg, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN.

18 avril—18 21 27 Greffier.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat;

Liste de publication.

AVRIL 1900.

Benaxet Jacques Pierre
Bennet, Jean
Bodin, Hippolyte (héritiers de)
Bonneccaze, Bernard
Bourgin, Amédée Louis
Cassanova, M. et Mme A.
Cassubon, Joseph et famille
Cazeneuve, Mlle (filles de haries)
Compagnon, Joseph Marie
Fortane, Blaise
Gliem, Victor
Grivot, Guillaume (famille de)
Imbert, August Maurice
Jacques, Jean Baptiste
Lacaze, Bernard et famille
Laffargue, Jean Marie
Lafitte, Gustave
Lalanne, André
Lefevre, Eugène Nicholas
Marmontel, Charles
Palfray, Edouard Anthim
Perez, fils de Augustin
Pringy, Mme. née Marie Lancelot
Ricaud, Baptiste
Rossi, Dominique
Schmitt, Michel Joseph
Vincent, Fernand

J. THIEBAUD.
Gérant du Consulat.

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret et les Passagers

J. S. LANDRY,
Surintendant.

Pilules Régularisantes

—DU—

DR J. B. PEREZ

Pour les Femmes.

Le plus sûr remède pour toutes les irrégularités féminines. Vendues par tous les pharmaciens. **Bureau, 714 N. Romparts, en face de la Place Congo.** 6 jan—1an

PLUS D'ASTHME
Oppressions, Guéries par la POUDRE GREN
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Cie, 32-34, Camp

VENTE A L'ENCAN

Stroudback & Stern

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Eugène M. Fox et Frank W. Kinberger, tous deux exécuteurs testamentaires, et als., vs Mary Alice Kinberger et als.

No 61,146—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Propriétés de choix des Premier et Quatrième Districts.

Excellente occasion pour affaires et placements—L'ancien établissement d'épicerie bien connu de Kinberger, établi depuis cinquante-quatre ans, connu comme le No 1403 rue Constance, coin de Terpsichore où des fortunes ont été faites—Les splendides propriétés résidences, Nos 1010 et 1012 rue Terpsichore, entre les rues Constance et Magasins—Un cottage double, Nos 1409 et 1411 rue Constance, entre les rues Terpsichore et Robin, et le désirable cottage double, centrairement situé, Nos 1017 et 1021 rue Deuxième, entre les rues Constance et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, Bureau No 821 rue Gravier, JEUDI, 26 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1900, et signé le 16 mars 1900, de l'Hon Juge John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulé et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

No 1403 RUE CONTANCE, COIN TERPSICHORE.

Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 143 borné par les rues Constance, Terpsichore (anciennement Bassin), Robin, et Magasin, désigné par le No Quatre sur un plan fait par D. M. Brosman Député voyer de ville, daté le 19ème jour de janvier 1900, annexé à un inventaire fait par James Simeon, notaire, en l'affaire de la succession de Mme Mary Kinberger, sous date du 5 février 1900, d'après lequel dit plan, ladite portion de terre forme le coin des rues Constance et Terpsichore et mesure en mesure américaine, soixante et un pieds six pouces et quatre lignes de face sur la rue Constance, la même largeur dans le fond sur soixante quatre pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Terpsichore; ladite portion de terre est composée de la majeure portion des lots précédents numérotés quatre et cinq sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 10 avril 1850 et déposé comme plan No 12 dans le livre des plans No 3 en l'étude d'Octave De Armas, autrefois un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un grand magasin d'épicerie et résidence à deux étages en bois, couverte en ardoises. Le rez-de-chaussée contenant: épicerie et bar, corridor de derrière, grande galerie de derrière fermée, deux chambres et grand entrepôt contigu, cour, hangar, cuve, etc. Le deuxième étage contient six chambres bien finies, corridor, grandes vérandahs sur la façade et le côté et galerie couverte dans le fond. Gas partout et fils électriques au premier étage. La maison est en bon état et est occupée par une épicerie, buvette et résidence. Louée à $37.50 par mois jusqu'au 30 septembre avec privilège de deux ans de plus $40 00.

NOS 1010 ET 1012 RUE TERPSICHORE

Deuxièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 143, borné par les rues Constance, Terpsichore (anciennement Bassin), Robin et Magasins, désignés par le numéro cinq sur un plan fait par ledit D. M. Brosman député voyer de ville, daté le 19ème jour de janvier 1900, annexé à un inventaire fait par James Simeon, notaire, en l'affaire de la succession de Mme Mary Kinberger, sous date du 5 février 1900, d'après lequel dit plan, ladite portion de terre commence à une distance de soixante quatre pieds huit pouces et quatre lignes de la rue Terpsichore et Constance et mesure en mesure américaine, cinquante deux pieds, un pouce et deux lignes de face à la rue Terpsichore, la même largeur dans le fond sur soixante et un pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion est composée de la moindre portion des lots précédents désignés par les Nos quatre et cinq sur un plan de C. A. Hedin, architecte, daté le 10 avril 1850, et déposé comme plan No 12 dans le livre de Plans No 5, en l'étude d'Octave de Armas, autrefois un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en deux résidences. No 1010 consiste en une résidence simple à un étage contenant deux chambres, hangar, et une bâtisse à deux étages dans le fond contenant une chambre sur chaque étage. La cour contient un hangar, cuve, etc. La maison est occupée par une buanderie chinoise. Rapportant $12 par mois, No 1012 consistant en une résidence double à un étage en bois couverte en ardoises, ayant une allée au centre pour les deux côtés. La maison contenant de chaque coté deux chambres et une bâtisse à deux étages dans le fond, contenant une chambre à chaque étage. La cour a une citerne. Banquette en briques. Rapportant $14 par mois.

No 1017 ET 1021 RUE DEUXIEME.

Troisièmement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, coutumes, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans cette paroisse dans l'îlet borné par les rues Constance (autrefois Live Oak), Magasins, Première et Deuxième, et désigné comme lot No neuf sur un plan dessiné par H. Moelhausen, voyer, daté le 12me jour de janvier 1846, et déposé comme plan No 59 en l'étude de G. R. Stringer, alors un notaire en cette ville; ledit lot mesurant trente deux pieds un pouce de face à la rue Deuxième sur cent vingt six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, avec deux étages dans le fond, retiré de la banquette, avec joli barrière en fer sur la façade, contenant quatre grandes chambres tapissées, cuisine, office et vestibule pour l'escalier en bas, et deux grandes chambres et chambre à bain en haut de chaque côté, galerie sur le devant, deux grandes citernes, hangar, etc., dans la cour, banquette en briques, cour de façade pavée en ciment. Maison en bon état, près d'écoles, marché et lignes de char, et louée avec bail jusqu'au 1er octobre pour $20 chaque côté.

NOS 1409 ET 1411 RUE CONSTANCE.

Quatrièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges, servitudes à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cet ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Terpsichore (autrefois Basin), Robin et Magasins, désigné sur un plan particulier, paraphé par et déposé en l'étude de James Graham, autrefois un notaire en cette ville, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 30ème jour de mars 1853, d'après lequel dit plan ledit lot de terre mesurant trente pieds neuf pouces et une et quatre cinquième de ligne de face sur la dite rue Constance, sur cent seize pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistant en un joli cottage double en bois couvert en ardoises retiré de la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade, cinq chambres, chambre de dépôt, citerne et hangar dans le fond cour et banque en pavées en briques. La maison est en bon état et a le gaz. La maison se loue à raison de $13,00 par mois chaque côté.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1900 au-dessus et en plus du montant de leurs enchères.

Actes de vente et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant James Simeon, notaire, aussi un dépôt de 10 0|0 comptant requis au moment de l'adjudication.

25 mars—25—avril 1 8 19 22 jusq date

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—:o:—

Vente à l'Encan d'une

LAITERIE.

Mercredi, 25 Avril, à 10 heures A. M.

ATTENTION!

LAITIERS ET AUTRES.

MERCREDI, 25 AVRIL, à 10 heures A. M., coin des rues Saratoga et Cadiz, il sera vendu à l'enchère publique, le bétail, etc., etc., de la bien connue "Enterprise Dairy" de François Estrade; 18 jeunes vaches laitières et 1 taureau, 3 chevaux, 1 wagon à quatre roues pour livraison, 1 buggy, 1 wagon à quatre roues pour graines de coton, 1 dump cart et 1 lot d'ustensiles de laiterie.

Termes et conditions—Comptant jusqu'à $50; en plus et au dessus de $50, en un crédit de quatre-vingt-dix jours, avec garanties satisfaisantes au vendeur.

La clientèle sera donnée à la personne faisant le plus grand achat

N B.—Prenez la ligne de chemin de fer de l'avenue Peters; les conducteurs vous feront descendre où vous voulez aller.

LOUIS A RICHARDS Encanteur,
Bureau, 629 rue Commune.

22 avril—22 23 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 8 MAI.

JOLI COTTAGE SIMPLE, ETC.,

No 3605 rue Marais.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, —MARDI, le 8 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance d'un ordre émané et signé le 2 avril 1900, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée succession de Anaïse Bugreu, défunte femme de Octave Bosso, No 61,676 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 476, borné par les rues Marais, Congress, Urquhart et Indépendance, désigné par la lettre A sur un devis de C. Uncas Lewis, député voyer, d'après lequel dit devis ladite portion de terre commence à une distance de 32' 11" 2"' de l'encoignure Congress et Marais et mesure trente cinq pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Marais sur cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage simple avec que que quatre chambres, étable contenant environ huit stalles, cuve, hangar, etc.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son enchère au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement des taxes de 1900, acte de vente incluant les timbres de guerre, devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

V. FOULON, Avocat.

7 avril—7 8 14 15 21 22 23 29—mai 5 6 7 8

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Moderne

Confortable, à deux étages,

Dans un des plus attrayants quartier du Sixième District!

No 377 RUE AUDUBON

JUSTE AU-DESSUS DU PARC,

A L'ENCAN,

Mardi, 17 avril 1900 à 12 M.,

RENVOYÉE PAR ORDRE DE COUR AU MARDI, 24 AVRIL 1900.

—A LA—

BOURSE 840 RUE COMMUNE.

Succession de Elijah Harvey Wheeler.

No 61,494—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, Juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 12 mars 1900, et adressé à J. L. Onorato, un encanteur dûment licencié, dans et pour la paroisse d'Orléans, Je vendrai à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI, 17 avril 1900 à 12 M. la propriété suivante:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 143, borné par les rues Constance, Terpsichore (anciennement Bassin), Robin et Magasins, désignés par le numéro cinq sur un plan fait par ledit D. M. Brosman député voyer de ville, daté le 19ème jour de janvier 1900, annexé à un inventaire fait par James Simeon, notaire, en l'affaire de la succession de Mme Mary Kinberger, sous date du 5 février 1900, d'après lequel dit plan, ladite portion de terre commence à une distance de soixante quatre pieds huit pouces et quatre lignes de la rue Terpsichore et Constance et mesure en mesure américaine, cinquante deux pieds, un pouce et deux lignes de face à la rue Terpsichore, la même largeur dans le fond sur soixante et un pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion est composée de la moindre portion des lots précédents désignés par les Nos quatre et cinq sur un plan de C. A. Hedin, architecte, daté le 10 avril 1850, et déposé comme plan No 12 dans le livre de Plans No 5, en l'étude d'Octave de Armas, autrefois un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en deux résidences. No 1010 consiste en une résidence simple à un étage contenant deux chambres, hangar, et une bâtisse à deux étages dans le fond contenant une chambre sur chaque étage. La cour contient un hangar, cuve, etc. La maison est occupée par une buanderie chinoise. Rapportant $12 par mois, No 1012 consistant en une résidence double à un étage en bois couverte en ardoises, ayant une allée au centre pour les deux côtés. La maison contenant de chaque coté deux chambres et une bâtisse à deux étages dans le fond, contenant une chambre à chaque étage. La cour a une citerne. Banquette en briques. Rapportant $14 par mois.

No 1017 ET 1021 RUE DEUXIEME.

Troisièmement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, coutumes, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans cette paroisse dans l'îlet borné par les rues Constance (autrefois Live Oak), Magasins, Première et Deuxième, et désigné comme lot No neuf sur un plan dessiné par H. Moelhausen, voyer, daté le 12me jour de janvier 1846, et déposé comme plan No 59 en l'étude de G. R. Stringer, alors un notaire en cette ville; ledit lot mesurant trente deux pieds un pouce de face à la rue Deuxième sur cent vingt six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, avec deux étages dans le fond, retiré de la banquette, avec joli barrière en fer sur la façade, contenant quatre grandes chambres tapissées, cuisine, office et vestibule pour l'escalier en bas, et deux grandes chambres et chambre à bain en haut de chaque côté, galerie sur le devant, deux grandes citernes, hangar, etc., dans la cour, banquette en briques, cour de façade pavée en ciment. Maison en bon état, près d'écoles, marché et lignes de char, et louée avec bail jusqu'au 1er octobre pour $20 chaque côté.

NOS 1409 ET 1411 RUE CONSTANCE.

Quatrièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges, servitudes à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cet ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Terpsichore (autrefois Basin), Robin et Magasins, désigné sur un plan particulier, paraphé par et déposé en l'étude de James Graham, autrefois un notaire en cette ville, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 30ème jour de mars 1853, d'après lequel dit plan ledit lot de terre mesurant trente pieds neuf pouces et une et quatre cinquième de ligne de face sur la dite rue Constance, sur cent seize pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistant en un joli cottage double en bois couvert en ardoises retiré de la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade, cinq chambres, chambre de dépôt, citerne et hangar dans le fond cour et banque en pavées en briques. La maison est en bon état et a le gaz. La maison se loue à raison de $13,00 par mois chaque côté.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1900 au-dessus et en plus du montant de leurs enchères.

Actes de vente et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant James Simeon, notaire, aussi un dépôt de 10 0|0 comptant requis au moment de l'adjudication.

25 mars—25—avril 1 8 19 22 jusq date

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage

MARDI, 8 MAI,

D'une propriété de choix et rémunérative du Troisième District, à savoir:

No 1207 rue FELICIANA.

Nos 1242-44 rue CLOUET, coin URQUHART.

No 1131 rue CLOUET.

Nos 1236-38 rue CLOUET, coin URQUHART.

Nos 1128-30 rue CLOUET, coin MARAIS

No 1400 rue CLOUET, coin VILLERE.

No 3112 rue MARAIS, et

Le lot vacant dans l'îlet borné par les rues CLOUET, LOUISA, VILLERE et URQUHART.

En l'affaire intitulée: Successions de WILLIAM SILBERNAGEL et ANNA MARIA SILBERNAGEL, Consolidées.

No 30 966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, le 8 MAI 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29me jour de mars 1900, et signé le 4me jour d'avril 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Successions de William Silbernagel et Anna Maria Silbernagel, consolidées, No 30,966, du dossier de la susdite cour il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais Féliciana et Urquhart, désigné par le No 21 sur un plan de P. C. Boudousquié, architecte, déposé pour référence en l'étude de Octave Morel, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel ledit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Féliciana sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles et est connu comme le numéro municipal 1207 rue Féliciana.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois retiré de la rue, contenant galeries de devant et de côté, quatre chambres, cuve, hangars, etc., grande cour avec allées briquetées, banquette pavée en briques. Revenu, $7 00 par mois.

2° Un autre lot de terre avec améliorations, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété première ment décrite ci-dessus et désigné comme lot No Onze, formant le coin des rues Clouet et Urquhart, mesurant trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur et face sur la rue Urquhart entre lignes parallèles, et est désigné par les numéros municipaux 1242 et 1244 rue Clouet.

Les améliorations consistent en une résidence, buvette et magasin d'épicerie

La maison est recouverte en ardoises construite en bois et contient épicerie et bar, cinq grandes chambres, grande mansarde, hangars, cuve, etc.

3° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent situé dans ledit troisième district dans l'îlet borné par les rues St Claude, Marais, Clouet et Louisa, formant le coin des rues Clouet et Marais et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Clouet sur cent vingt-six pieds onze pouces et une ligne de profondeur et face à la rue Marais et est désigné par le No municipal 1131 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, couvert en ardoises, contenant trois chambres de chaque côté, cuves, hangars, etc., allée d'un côté, trottoir pavé en brique et se loue $14 par mois Dans le fond de la propriété il dessus est un petit cottage simple, connu par le No municipal 3112 rue Marais, et se loue $5 par mois, contenant trois chambres, hangar, cuve, etc.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District et dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, commençant à une distance de trente et un pieds sept pouces et quatre lignes du coin des rues Clouet et Urquhart et mesure quarante six pieds et six pouces de face à ladite rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles étant composé de l'entier du lot No 10 et la moitié contiguë au dit lot No 10, du lot No 9 aussi désigné sur un plan de Paul C. Boudousquié, architecte, et déposé en l'étude de Octave Morel, ancien notaire en cette ville, et aussi sur un devis fait par Louis H. Pilié, voyer, daté le 23 mars 1873, dont une copie est annexée à un acte d'achat de ladite propriété par D. Amerlaud de Julius Fulda, pardevant William J. Castell, ancien notaire, le 27 juin 1874. Et ladite propriété est désignée par les Nos municipaux 1236 et 1238 rue Clouet.

Les améliorations consistant en deux jolis cottages simples en bois, couverts en ardoises, contenant chacun quatre chambres, citernes, allées pavées, banquette en briques, et loués à raison de $7 par mois chacun.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, St-Claude et Feliciana, désigné par le No cinq; dans l'îlet No douze, formant l'encoignure des rues Clouet et Marais, et mesurant trente et un pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent dix sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Marais. Ladite propriété est désignée par les Nos municipaux 1128 et 1130 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois couvert en ardoises et contenant de chaque côté quatre chambres, citernes, hangars, etc., allée sur un côté et loué pour $14 par mois.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Girod ou Villeré, Féliciana et St. Jean Baptiste ou Robertson, désigné par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 23 août 1881; ledit lot formant l'encoignure des rues Clouet et Villeré, et mesurant trente-et un pieds de face à la rue Clouet sur cinquante deux pieds de profondeur et façade à la rue Girod ou Villeré, et ladite propriété est désignée par le No municipal 1400 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté trois chambres, citerne, etc.

7° Un certain lot vacant de terre, ensemble avec toutes les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Louisa, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No vingt six sur un plan dressé par L. J. Pilié, daté le 17 mai 1833, déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit lot ayant, en mesure anglaise, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix sept pieds dix pouces et quatre lignes.

Termes et conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans à huit pour cent par an d'intérêt, garanti par des billets des acquéreurs, portant hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis et doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les taxes pour l'année 1900, incluant les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais des acquéreurs. Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

FRANK ZENGEL, avocat.

7 avril—7 8 14 15 21 22 28 29—mai 5 6 7 8

Charles Hernandez vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,247—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Louis P. De Bautte, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

17 avril—17 21 26

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier

AVIS AUX CREANCIERS

Liquidation de la Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,614—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Conrad A. Duvic, Arthur J. Wieling et Camille A. Albert liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

23 avril—23 27—mai 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lawson Hamilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,098 — Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Albertina Stephens, veuve de Lawson Hamilton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
17 avril—17 21 26 Greffier.

Succession de Louis Ruch, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 60,367—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Ruch, Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN. Greffier.

18 avril—18 21 27

Succession de John Young et Elizabeth Peters Young, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,010—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William B Young, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN,
18 avril—18 21 27 Greffier.

Succession de Ollof Olsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 61,985—Division D—Attendu que Mme Catherine Foster, veuve de Ollof Olsen, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ollof Olsen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

21 av—21 25 30

Succession de Hugh O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 61 698—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

21 avril—21 25 30

ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX HOMMES.

Un très remarquable remède qui rendra très vite aux hommes la vigueur perdue.

Un paquet sera envoyé gratuitement par la poste à tous ceux qui en feront la demande.

Des paquets d'échantillons de ce très remarquable remède seront envoyés gratuitement par la poste à tous ceux qui écriront au State Medical Institute. Il a été guéri tant d'hommes qui avaient pendant des années combattu les souffrances mentales et physiques dues à la perte de la virilité que l'Institut a décidé d'en distribuer des paquets à tous ceux qui en feront la demande. C'est un traitement qui se fait à domicile, et tous les hommes qui souffrent de quelque forme de faiblesse sexuelle résultant des folies de jeunesses de perte prématurée de forces ou de la mémoire, de faiblesse au dos, de varicocèle ou d'émaciation des parties, peuvent se guérir chez eux.

Ce remède produit une chaleur particulièrement agréable et agit directement sur la partie malade lui donnant les forces et le développement nécessaires. Il guérit tous les maux et tous les troubles qui sont le résultat d'années d'abus des fonctions naturelles et son succès a été absolu dans tous les cas. Faites une requête au State Medical Institute, 674 Bâtisse Elektron, Ft. Wayne, Ind., établissant que vous désirez un échantillon gratuit et il vous sera immédiatement envoyé. L'Institut désire atteindre cette grande classe d'hommes qui sont incapables de quitter leur demeure pour subir un traitement, et cet échantillon gratuit leur permettra de constater combien il est facile d